

# Herbicide total systémique non rémanent



BHS S.A.S  
1 rue du Gué Malaye  
95470 VEMARS  
Tel. 01 34 31 23 23  
Fax 01 34 31 23 24

Internet : [www.bhs.fr](http://www.bhs.fr)

« Agrément IF00861  
pour la Distribution des  
produits  
phytopharmaceutiques à  
des utilisateurs  
professionnels »



Le désherbage des zones comme les allées de parcs, jardins publics et les trottoirs ainsi que les zones cultivées demande des solutions très efficaces sur l'ensemble des adventices qui les encombrant. Composé de glyphosate, **RADICAL® 360 L** assure une destruction en profondeur des adventices, y compris les plus coriaces.

## RADICAL® 360 L

### INTÉRÊTS TECHNIQUES :

**RADICAL® 360 L** est un désherbant total destiné au désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs, et également des zones cultivées.

Composé de glyphosate, **RADICAL® 360 L** présente un large spectre d'efficacité et assure la destruction des adventices graminées et dicotylédones, annuelles, bisannuelles et vivaces.

**RADICAL® 360 L** pénètre rapidement dans la plante, ce qui limite les risques d'inefficacité dus aux pluies éventuelles après traitement. De plus, **RADICAL® 360 L** s'utilise sur une grande partie de l'année.

#### ➤ **MODE D'ACTION :**

**RADICAL® 360 L** est un herbicide uniquement absorbé par le feuillage. Systémique et non rémanent, il détruit les mauvaises herbes présentes lors de l'application jusqu'à la racine. **RADICAL® 360 L** ne doit en aucun cas être pulvérisé sur les plantes à conserver.

### CONSEILS D'UTILISATION :

- **RADICAL® 360 L** doit être pulvérisé par temps calme sans vent, et sans risque de pluie dans les heures qui suivent le traitement. Éviter tout contact avec les parties vertes des végétaux en utilisant un cache protecteur à proximité de ceux-ci.
- En cas de projection accidentelle, couper immédiatement le rameau atteint.
- Éviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.

Après utilisation de **RADICAL® 360 L**, rincer soigneusement le matériel de pulvérisation avec une solution adaptée afin d'éliminer toute trace de produit susceptible de provoquer des dégâts lors de la prochaine utilisation du matériel.



BHS S.A.S  
 1 rue du Gué Malaye  
 95470 VEMARS  
 Tel. 01 34 31 23 23  
 Fax 01 34 31 23 24

Internet : [www.bhs.fr](http://www.bhs.fr)

« Agrément IF00861  
 pour la Distribution des  
 produits  
 phytopharmaceutiques à  
 des utilisateurs  
 professionnels »

## HOMOLOGATION

- Traitements généraux – désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs.
- Traitements généraux – désherbage en zones cultivées
- Traitements généraux – désherbage en zones cultivées avant mise en culture  
 → Herbes annuelles, herbes bisannuelles et herbes vivaces.

## DOSES D'UTILISATION :

USAGES	Adventices à détruire	Doses homologuées	Doses d'utilisation : 2%
Zone perméable	Annuelles et bisannuelles	5 L/ha	2 L pour 100 L d'eau (sur la base de 250 L d'eau/ha)
	Vivaces	8 L/ha par taches	2 L pour 100 L d'eau par taches (sur la base de 400 L d'eau/ha)
Zone imperméable	Toutes flores adventices	8 L/ha par taches	2 L pour 100 L d'eau par taches (sur la base de 400 L d'eau/ha)
Avant mise en culture en zones cultivées, et En zones cultivées	Annuelles et bisannuelles	5 L/ha	2 L pour 100 L d'eau (sur la base de 250 L d'eau/ha)
	Vivaces	7 L/ha	2 L pour 100 L d'eau (sur la base de 350 L d'eau/ha)

La quantité maximale pour un hectare est limitée par l'avis paru le 8 octobre 2004 à 1500 g de glyphosate acide par an (correspondant à 4 L de **RADICAL® 360 L** par an) pour les zones imperméables, avec un équivalent pour une surface imperméable colonisée à hauteur de 10 % de 5 traitements dans l'année, à 2880 g de glyphosate acide par an (correspondant à 8 L de **RADICAL® 360 L** par an) pour les zones perméables, et à 2200 g de glyphosate acide par an (correspondant à 6 L de **RADICAL® 360 L** par an) pour les pépinières et plantations.

## PERIODES D'UTILISATION :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Période optimum

 Période déconseillée

**RADICAL® 360 L** peut s'utiliser tôt et tard en saison dès que les températures atteignent ou dépassent 10°C. Toutefois, les meilleurs résultats seront obtenus par temps "poussant", donc sur une végétation active.



BHS S.A.S  
1 rue du Gué Malaye  
95470 VEMARS  
Tel. 01 34 31 23 23  
Fax 01 34 31 23 24

Internet : [www.bhs.fr](http://www.bhs.fr)

« Agrément IF00861  
pour la Distribution des  
produits  
phytopharmaceutiques à  
des utilisateurs  
professionnels »

COMPOSITION	CONDITIONNEMENT
360 g/l (30.74 % m/m) de glyphosate (sous forme de sels d'isopropylamine)  Formulation Concentré soluble (SL)	1 bidon de 5 L ou 3 bidons de 1 L
	HOMOLOGATION
	A.M.M. n° 2090164*  Mention EAJ

\*Dé détenteur de l'AMM : Barclay Chemical Ltd (Damastown way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, Dublin 15, Irlande).  
Distribué par BHS - 1, RUE DU GUÉ MALAYE 95470 VÉMARS - TÉL. 01 34 31 23 23 FAX. 01 34 31 23 24

### Classement toxicologique :

**Non classé selon le règlement (CE) N°1272/2008.**

### Conseils d'utilisation :

- Effectuer les traitements par temps calme, sans vent, en évitant la formation de brouillard.
- Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits ...en particulier si le terrain est en pente.
- Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et / ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.
- Ne pas laisser de bouillie prête à l'emploi dans le pulvérisateur.
- Délai de réentrée : 6 heures ou attendre le séchage complet de la zone traitée.

### Précautions d'utilisation :

Dangereux – Respecter les précautions d'emploi. Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire au traitement.  
Ne pas laisser de bouillie prête à l'emploi dans le pulvérisateur.
- Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et pulvérisation.  
Pour plus de précision concernant les Equipements de Protection Individuels adaptés pour la protection de l'utilisateur, se référer à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité, disponible sur notre site internet [www.bhs.fr](http://www.bhs.fr) ou sur [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).
- Conserver **RADICAL® 360 L** uniquement dans le récipient d'origine à l'abri du gel et de la chaleur.
- Emballages : réemploi interdit. Valoriser les déchets d'emballage et les reliquats de produit selon la réglementation en vigueur.

**Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter notre service technique au :**

 **N° Vert 0 800 03 41 60**

Ou consulter notre site Internet : [www.bhs.fr](http://www.bhs.fr)

